



# RONDE SUD BOURGOGNE

**1ère Edition**

*15 et 16 Septembre 2012*

Epreuves ouvertes aux licenciés Pass Cyclisme et aux non-licenciés

**Organisée par le Comité Départemental FFC de Saône et Loire**

**Sous la responsabilité du VC Montceau les Mines**

**et l'égide de la Fédération Française de Cyclisme**

*Une épreuve unique en France*

*Deux jours de compétition*

*Quatre épreuves*

*Six villes étapes*

*Une centaine de participants*

*160 kilomètres*

1ère étape: Prologue à Autun (1,5 km)

2ème étape: Autun-Etang (79 km)

3ème étape: Perrecy les Forges-Ciry le Noble (8,5 km)

4ème étape: Blanzey-Sanvignes les Mines (68 km)

# LA RONDE SUD BOURGOGNE

1ère Édition

Remerciements à

**Cycles Boyer à Blanzay**

**Intermarché Montceau-Saint Vallier**

**Garage Nomblot Montceau-Le Creusot**

**Auberge de la Saule à Saint Vallier**

**Cycles Tacnet à Autun**

**Société Colas Rhône-Alpes Auvergne**

**Banque Populaire Bourgogne/Franche-Comté**

**SNTPAM Etang sur Arroux**

*aux municipalités de*

Autun

Saint Emiland

Etang sur Arroux

Perrecy les Forges

Ciry le Noble

Blanzay

Montcenis

Sanvignes les Mines

Communauté Le Creusot-Montceau

Marmagne

Auxy

Broye

Conseil Général de Saône et Loire

Mesvres

Charmoy

*pour les aides techniques et financières*



# PRESENTATION DU PARCOURS

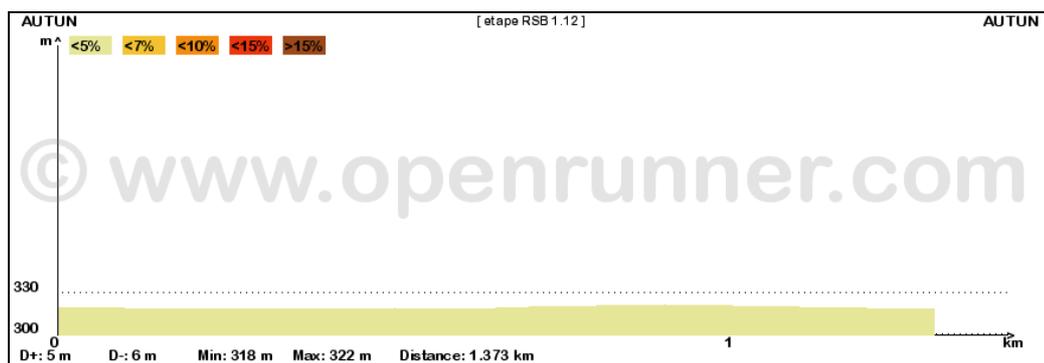
Samedi 15 Septembre 2012

## AUTUN : PROLOGUE

Départ Chemin des Ragots  
Rue de la Maladière  
Arrivée

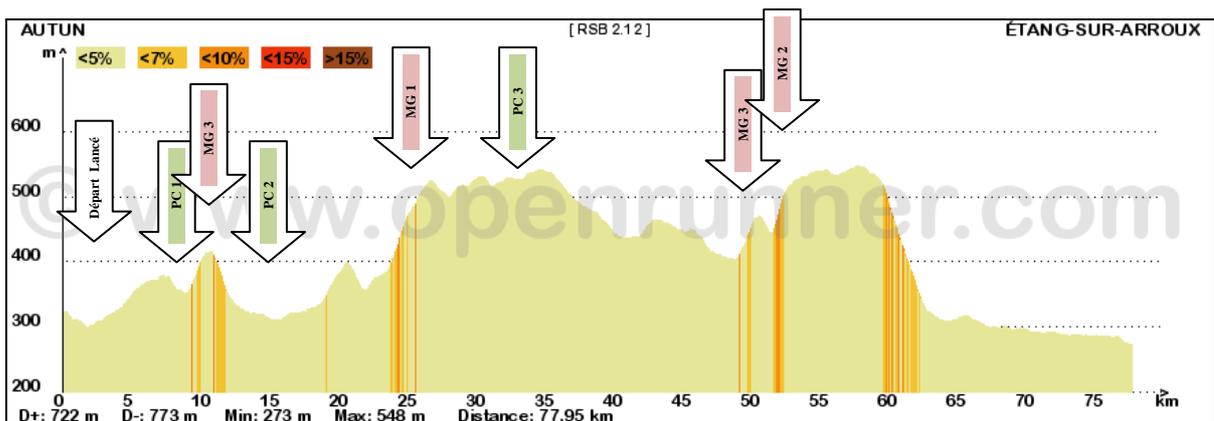
km 0  
km 0,850  
km 1,350

Premier coureur 9h15  
Dernier coureur 11h00



## AUTUN-ETANG

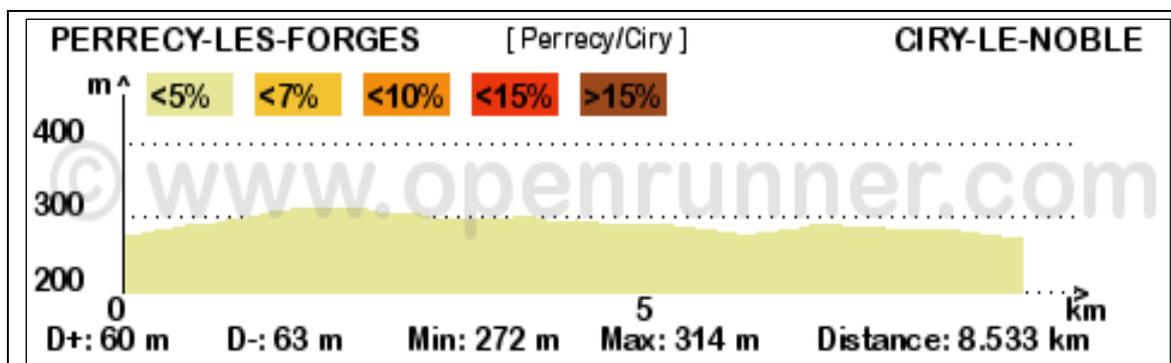
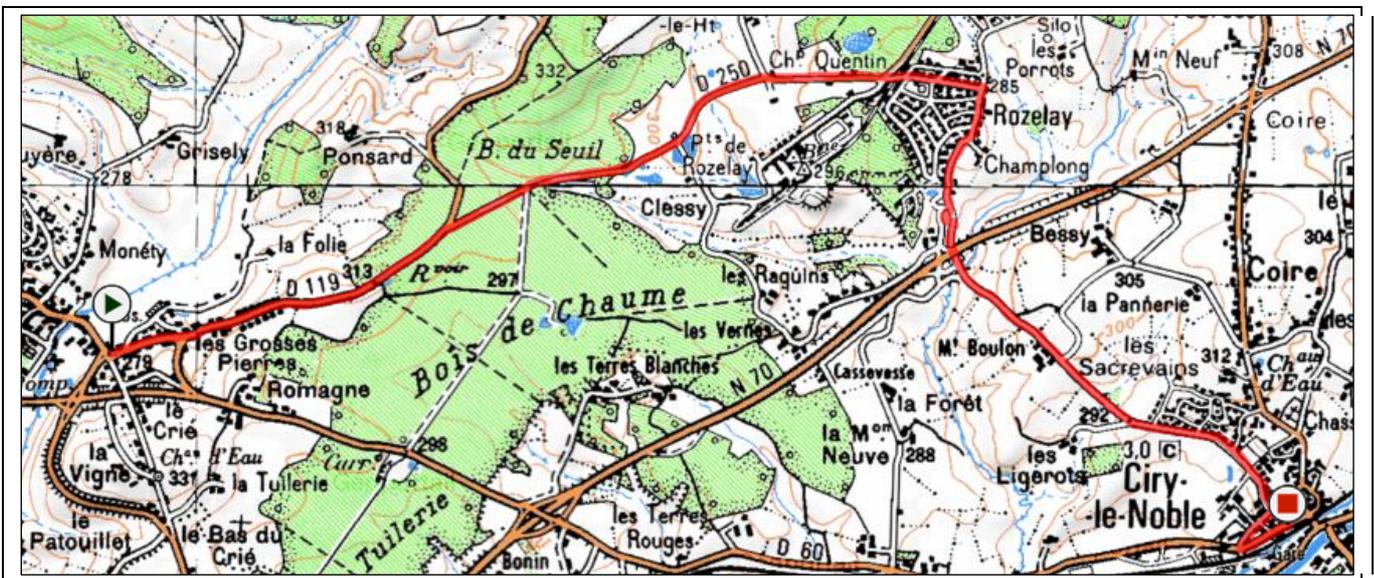
Départ fictif Place Champ de Mars	km 0		15h00
Saint Pantaléon	km 2,1		15h05
Départ lancé Sortie Saint Pantaléon	km 3,4		15h09
Curgy	km 9,0	PC 1	15h18
Côte de Vergoncey	km 10,1	MG 3 1,9 km à 3,4 %	15h21
Saint Léger du Bois	km 15,2	PC 2	15h27
Sully	km 17,0		15h30
Creusefond	km 20,7		15h35
Côte de Collonges	km 25,8	MG 3,6 km à 3,8 %	15h48
Auxy	km 27,7		15h51
Antully	km 34,5	PC 3	16h01
Saint Emiland	km 41,0		16h11
Bouvier	km 49,1		16h23
Côte de La Croix	km 50,8	MG3 1,8 km à 3,8 %	16h26
Saint Sernin du Bois	km 51,3		16h27
Côte de Saint Sernin	km 52,8	MG2 1,1 km à 6 %	16h29
Carrefour N80 Etang de la Noue	km 56,4		16h34
La Croix Blanchot	km 59,9		16h39
Marmagne	km 63,5		16h43
Broye	km 69,3		16h50
Mesvres	km 73,5		17h56
Etang sur Arroux - D994	km 79		17h05



Dimanche 16 Septembre 2012

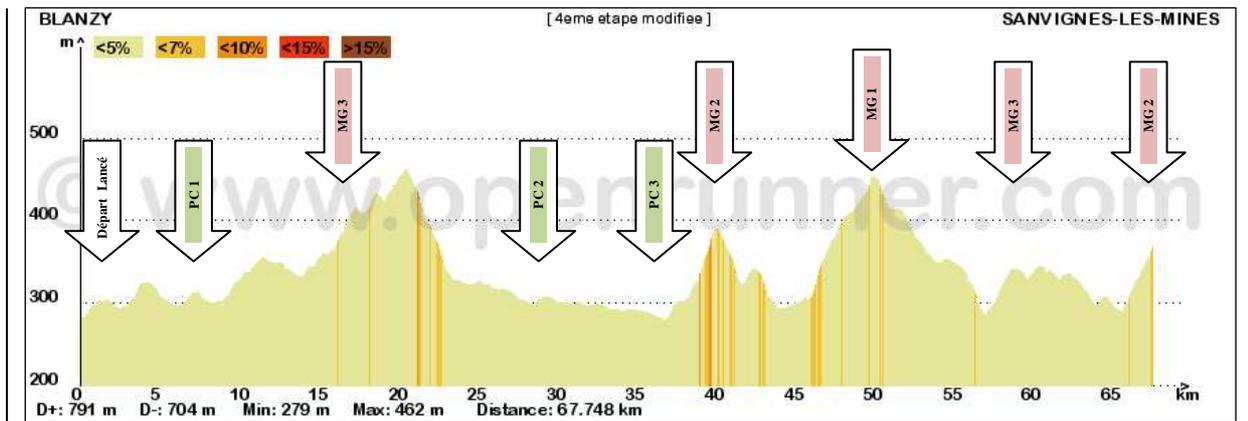
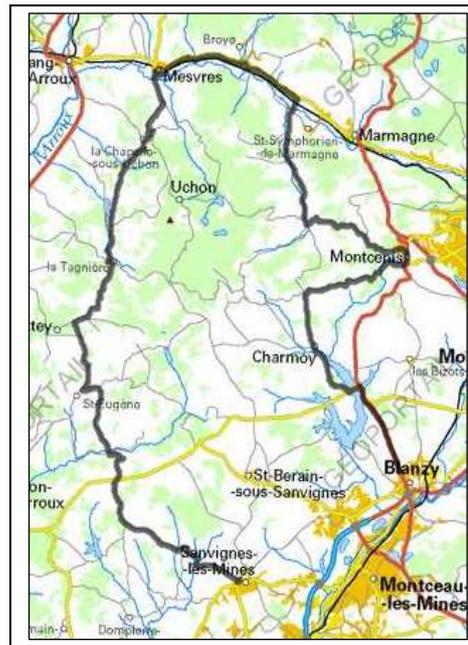
PERRECY LES FORGES-CIRY LE NOBLE

Départ Rond Point sortie Perrecy	km 0	Premier coureur 9h00
Carrefour D250/D119	km 1,8	
Rond Point Entrée Rozelay	km 4,3	
Rue Charles Labaune	km 4,8	
Rond Point Sortie Rozelay	km 5,6	
Rue André Bouillot	km 8,0	
Rue Benoit Lagrost	km 8,3	
Arrivée Face à la salle des Fêtes	km 8,5	Dernier coureur 11h15



## BLANZY-SANVIGNES

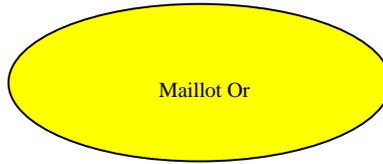
Départ fictif Place de l'Eglise	km 0			15h00
Départ lancé sortie Blanzly	km 1,2			15h03
Charmoy	km 8,7	PC		15h14
Carrefour D120/D47	km 11,0			15h17
Côte de Montcenis	km 16,4	MG3	1,2 km à 2,2%	15h25
Montcenis	km 17,3			15h27
Côte du Sautot	km 21,3			15h32
Le Sautot	km 22,8			15h35
Saint Symphorien	km 28,2	PC2		15h42
Entrevaux (Carrefour D120/D61)	km 29,6			15h43
Mesvres	km 36,3	PC3		15h53
Côte de La Chapelle sous Uchon	km 39,8	MG2	2,0 km à 4,4%	16h00
La Chapelle sous Uchon	km 39,9			16h00
La Tagnière	km 46,1			16h10
Côte de Dettay	km 49,7	MG1	4,8 km à 3,3%	16h18
Saint Eugène	km 52,8			16h23
Côte de La Praye	km 58,3	MG3	1,3 km à 3,3%	16h32
Carrefour D224/D57	km 58,7			16h33
Sanvignes les Mines	km 67,7	MG2	2,2 km à 3,1%	16h50



# LES CLASSEMENTS

## **Premier Classement Général D1/D2**

Sponsorisé par la société COLAS Rhône-Alpes-Auvergne



## **Meilleur Grimpeur**

Sponsorisé par les Etablissements NOMBLOT Le Creusot-Montceau



### **2ème étape**

Côte de Vergoncey	km 10,17	MG3	5 3 1
Côte de Collonges	km 25,8	MG1	10 7 5 3 1
Côte de La Croix	km 50,8	MG3	5 3 1
Côte de Saint Sernin	km 52,8	MG2	7 5 3 1

### **4ème étape**

Côte de Montcenis	km 15,2	MG3	5 3 1
Côte de La Chapelle sous Uchon	km 38,6	MG2	7 5 3 1
Côte de Dettay	km 48,5	MG1	10 7 5 3 1
Côte de La Praye	km 57,1	MG3	5 3 1
Côte de Sanvignes	km 66,1	MG2	7 5 3 1

## **Points Chauds**

Sponsorisé par INTERMARCHE Saint Vallier-Montceau



### **2ème étape**

Curgy	km 9,0	5 3 1
Saint Léger du Bois	km 15,2	5 3 1
Antully	km 34,5	5 3 1

#### 4ème étape

Charmoy	km 7,5	5 3 1
Entrevaux	km 27,0	5 3 1
Mesvres	km 35,1	5 3 1

### **Premier Classement Général D3/D4 âgé de moins de 49 ans**

Sponsorisé par le Conseil Général de Saône-et-Loire



Maillot Rose

### **Premier Classement Général D3/D4 âgé de 50 à 59 ans**

Sponsorisé par les Cycles TACNET à Autun



Maillot Blanc

### **Premier Classement Général D3/D4 âgé de 60 ans et plus**

Sponsorisé par l'Auberge de la Saule à Saint Vallier



Maillot Bleu

# Le règlement

## **Article 1 :**

La Ronde Sud Bourgogne est organisée par la Commission Loisir du Comité Départemental de Saône et Loire, sous la responsabilité du Vélo Club Montcellien.

Le samedi 15 Septembre et dimanche 16 Septembre 2012.

L'épreuve est inscrite au calendrier régional de Bourgogne de la Fédération Française de Cyclisme. Elle est régie par les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C).

## **Article 2 : Participants**

L'épreuve sera ouverte aux coureurs

Pass'Cyclisme Open, Pass'Cyclisme et aux Non Licenciés FFC.

Elle se déroulera individuellement ou par équipe, non limitée dans le nombre de coureurs. Le port du maillot identique pour chaque équipe est obligatoire.

## **Article 3 : Engagements**

Les engagements accompagnés d'un chèque d'un montant de 20€ par coureur pour les coureurs licenciés FFC et 36 € pour les licenciés autres fédérations ou non-licenciés, à l'ordre du Comité départemental FFC 71, doivent parvenir à

M PRUDON Norbert,  
6, Route de Chalon sur Saône  
71370 SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE  
norbert.prudon@sfr.fr  
03 85 96 81 29 / 06 19 28 39 95

au plus tard le **25 Août 2012**, délai de rigueur.

Les bulletins d'engagement doivent obligatoirement comporter les noms et prénoms des coureurs, du Directeur Sportif, leur numéro de licence FFC et la catégorie Pass'Cyclisme ainsi que l'adresse mail du responsable. Il faudra obligatoirement remplir le bulletin d'engagement situé à la fin de ce dossier.

Aucun engagement ne sera remboursé.

## **Article 4 : Permanence Point Accueil**

La permanence Point Accueil se tiendra le samedi 15 Septembre 2012, de 7h30 à 10h,

Sur le parking situé près de l'arrivée du prologue.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, se fera à la permanence contre présentation des licences, conformément à la réglementation de la fédération.

Une caution, de 10 € par coureur, sera demandée pour le retrait des deux dossards et de la plaque de cadre.

La réunion des directeurs sportifs se fera avant chaque épreuve en ligne :  
le Samedi 15 Septembre 2012, à 14h00, mairie d'Autun  
le Dimanche 16 Septembre 2012 à 14 h 00, salle des fêtes à Blanzay.

### **Article 5 : Feuille d'émargement**

La signature de la feuille d'émargement est obligatoire avant chaque départ d'étape. Chaque coureur devra signer lui même la feuille d'émargement avant chaque départ. La clôture du contrôle d'émargement se fera 15 minutes avant le départ de l'étape.

### **Article 6 : Rassemblement des coureurs**

Le rassemblement des coureurs se fera 10 minutes avant le départ de chaque étape. Le départ des deux étapes en ligne sera donné à 15 heures précises.

### **Article 7 : Fléchage**

Le parcours sera fléché en JAUNE avec les initiales RSB (Ronde Sud Bourgogne).

### **Article 8 : Voitures suiveuses**

Pour les étapes en ligne, seules les équipes ou associations d'**équipes de 5 coureurs et plus** seront autorisées à bénéficier d'une voiture suiveuse. Elles devront obligatoirement partir du lieu de départ.

Tous les véhicules doivent respecter le code de la route.

Les véhicules non officiels sont soumis à leur entière responsabilité.

Le dépannage des coureurs sera effectué par les voitures des équipes + une voiture neutre. L'ordre de départ de ces voitures, pour la première étape, sera fonction du classement des coureurs à l'issue du prologue.

Le dépannage s'effectuera à l'arrière du peloton et à droite de la chaussée.

Aucun dépannage ne sera effectué à gauche de la chaussée.

Les voitures suiveuses devront rouler à droite, feux de croisement allumés et respecter le code de la route.

Aucune voiture suiveuse ne devra franchir la ligne d'arrivée; pour cela une déviation en direction du parking sera prévue indiquée VS. Les plans d'arrivée sont en fin de dossier.

Les véhicules surélevés (de type Trafic, J7, Espace...) seront placés à la fin de la file quelque soit le classement de leurs coureurs.

Le coureur (accidenté ou victime d'un incident mécanique), placé à l'arrière d'un véhicule, doit être en mesure de voir l'avant du véhicule.

Les porte-vélos à l'arrière des véhicules sont **interdits**.

**Aucun véhicule n'est autorisé à suivre lors du prologue.**

Pour le contre-la-montre, le coureur pourra être suivi par un seul véhicule respectant ces mêmes consignes.

Aucune voiture de directeur sportif ne sera autorisée à dépasser le peloton sans autorisation du Président de jury des commissaires.

### **Article 9 : Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par une voiture. Chaque équipe devra fournir une paire de roues de secours.

### **Article 10 : Respect du code de la route**

Les coureurs s'engagent à rester sur la partie droite de la chaussée tout au long de l'épreuve.

### **Article 11 : Classement général**

Le classement général s'effectuera au temps, en additionnant le temps du coureur à chaque étape. En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

### **Article 12 : Classements Annexes**

L'épreuve sera dotée :

- D'un classement du Meilleur Grimpeur. (MG1:10, 7, 5, 3 et 1 point, MG2: 7, 5, 3 et 1 point, MG3: 5, 3 et 1 point).

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage:

Nombre de premières places dans les MG1.

Nombre de premières places dans les MG2.

Nombre de premières places dans les MG3

Passage sur le dernier MG.

Classement général individuel au temps.

- D'un classement des Points Chauds (points attribués : 5,3 et1).

En cas d'égalité, seront pris en compte le nombre de premières places, de secondes et enfin de troisièmes.

**Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.**

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

MAILLOT **OR** (Premier du Classement Général D1/D2),

MAILLOT **BLANC A POIS ROUGES** (Classement Grimpeurs),

MAILLOT **VERT** (Classement Sprinteurs),

MAILLOT **ROSE** (Premier Classement Général D3/D4 âgé de moins de 50 ans),

MAILLOT **BLANC** (Premier Classement Général D3/D4 âgé de 50 à 59 ans),

MAILLOT **BLEU** (Premier Classement Général âgé de 60 ans et plus).

En ce cas, le maillot non revêtu par le leader selon cet ordre de priorité, sera porté par le premier coureur suivant du classement en question, non déjà porteur de maillot.

### **Article 13 : Échauffement et reconnaissance**

Aucun échauffement, ni reconnaissance sur le parcours du prologue ou du contre la montre sera toléré 15 minutes avant le départ du premier coureur et pendant tout le déroulement de l'épreuve.

Les coureurs fautifs seront sanctionnés d'une pénalité de 10 minutes au classement général et d'un retrait de 10 points dans les classements annexes.

### **Article 14 : Dossards-Plaques de cadre**

Une caution de 10€ sera demandée à chaque coureur pour le retrait des deux dossards et de la plaque de cadre, elle sera restituée si tout est rendu en parfait état.

Les deux dossards ne doivent pas être pliés, le coureur s'assure qu'ils ont été correctement placés sur le bas du dos.

### **Article 15: Radios**

La liaison radio se fera par CB dans les deux courses. Il est conseillé d'équiper les véhicules de radio CB afin de recevoir les informations de radio-course.

### **Article 16 : Abandon**

Tout coureur qui abandonnera lors du parcours devra remettre ses dossards au camion balai ou à la Permanence Point Accueil, proche de la ligne d'arrivée.

### **Article 17 : Ravitaillement**

Le ravitaillement à pied est autorisé sur tout le parcours.

### **Article 18 : Contrôle médical**

Si un contrôle médical venait à être effectué, les coureurs en seront informés par un affichage au podium de la ligne d'arrivée.

### **Article 19 : Protocole**

A l'issue de chaque étape, le vainqueur de l'étape ainsi que les porteurs de maillots, doivent se présenter sur le podium prévu à cet effet pour la remise des récompenses et des maillots. Cette présence est obligatoire.

L'absence serait sanctionnée par la remise du maillot au suivant du classement (avec rétrogradation en temps ou en points au niveau du nouveau porteur du maillot) .

Il est obligatoire que les coureurs se présentent en tenue de leur équipe (cuissard et maillot).

Les trois premiers de chaque classement seront susceptibles d'être appelés à monter sur le podium du fait du non-cumul des maillots.

### **Article 20 : Portions neutralisées**

Les coureurs doivent respecter les portions neutralisées et ne jamais dépasser la voiture d'organisation ou les motos des commissaires.

### **Article 21 : Briefing directeur sportif**

Une réunion des directeur sportifs, pour les étape en ligne, se tiendra dans une salle indiquée par l'organisation.

La présence des directeurs sportifs est obligatoire. Cette réunion permettra de transmettre différentes informations concernant le parcours. Les numéros des véhicules suiveurs seront remis lors de cette réunion.

### **Article 22 : Prologue**

En cas d'ex-æquo lors du prologue, le coureur le plus âgé sera déclaré vainqueur.

### **Article 23 : Horaires du prologue et du contre-la-montre**

Les horaires de départ du prologue (samedi matin) et du contre-la-montre (dimanche matin) seront mis en ligne sur le site du comité FFC 71 (<http://cd71ffc.free.fr>) dès le 10 septembre pour le prologue et dans la soirée du 15 septembre pour le contre-la-montre.

## Article 24: Coureur non-licencié à la FFC

La participation des coureurs non licenciés à la FFC est possible sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition daté de moins d'un an.

Deux cartes à la journée seront délivrées par l'organisation au moment du retrait des dossards.

Une licence de cyclisme d'une fédération affinitaire peut être produite pour attester du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition dès lors que sa validité y est stipulée.

Les coureurs non-licenciés sont obligatoirement D1.

## PAS D'ENGAGEMENT SUR PLACE

## Article 25: Acceptation du règlement

La signature de la feuille d'émargement confirme l'acceptation de ce règlement.

## Article 26:

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, les commissaires seront appelés à prendre une décision en conformité avec le règlement de la F.F.C.



# RONDE SUD BOURGOGNE

## 15-16 Septembre 2012

### BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM	Prénom	Club	Date naissance	N° licence FFC	Cat PC

Voiture suiveuse: club (5 coureurs minimum-voir Art.8): .....  
ou association de clubs: .....

Type de véhicule: ..... N° immatriculation : .....

Chauffeurs voiture suiveuse

Nom	Prénom	N° licence	Club

#### Tarif Engagements:

**20 €** (Licencié FFC)      **20 €+** assurance cartes journée **16€ soit 36€** (Non Licencié à la FFC)

A renvoyer avant le      **25 Août 2012**

à l'adresse suivante:

M PRUDON Norbert,  
6, Route de Chalon sur Saône  
71370 SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE

Nom, Prénom, adresse, téléphone et mail du responsable: .....  
.....  
.....

Accompagné du règlement à l'ordre de: comité départemental FFC 71

TOUT ENGAGEMENT EST DEFINITIF-PAS DE REMBOURSEMENT

# HEBERGEMENT-RESTAURATION

Nous vous recommandons quelques adresses d'hôtels et de restaurants qui peuvent accueillir les coureurs.

Nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec les établissements concernés afin de réserver vos chambres ou vos repas.

## Samedi 15 septembre

CENTRE SAINT EXUPERY                      03 85 86 58 30  
Rue Saint Exupéry  
71400 AUTUN

Repas 11,40 €

Chambre individuelle + petit déjeuner 24 € par personne

Chambre double + petit déjeuner 20,40 € par personne

Date limite pour les réservations : 25 août 2012

## Dimanche 16 septembre

AUBERGE DE LA SAULE                      03 85 57 10 71  
136A, Rue Franklin Roosevelt  
71230 SAINT VALLIER

25 chambres avec sanitaires

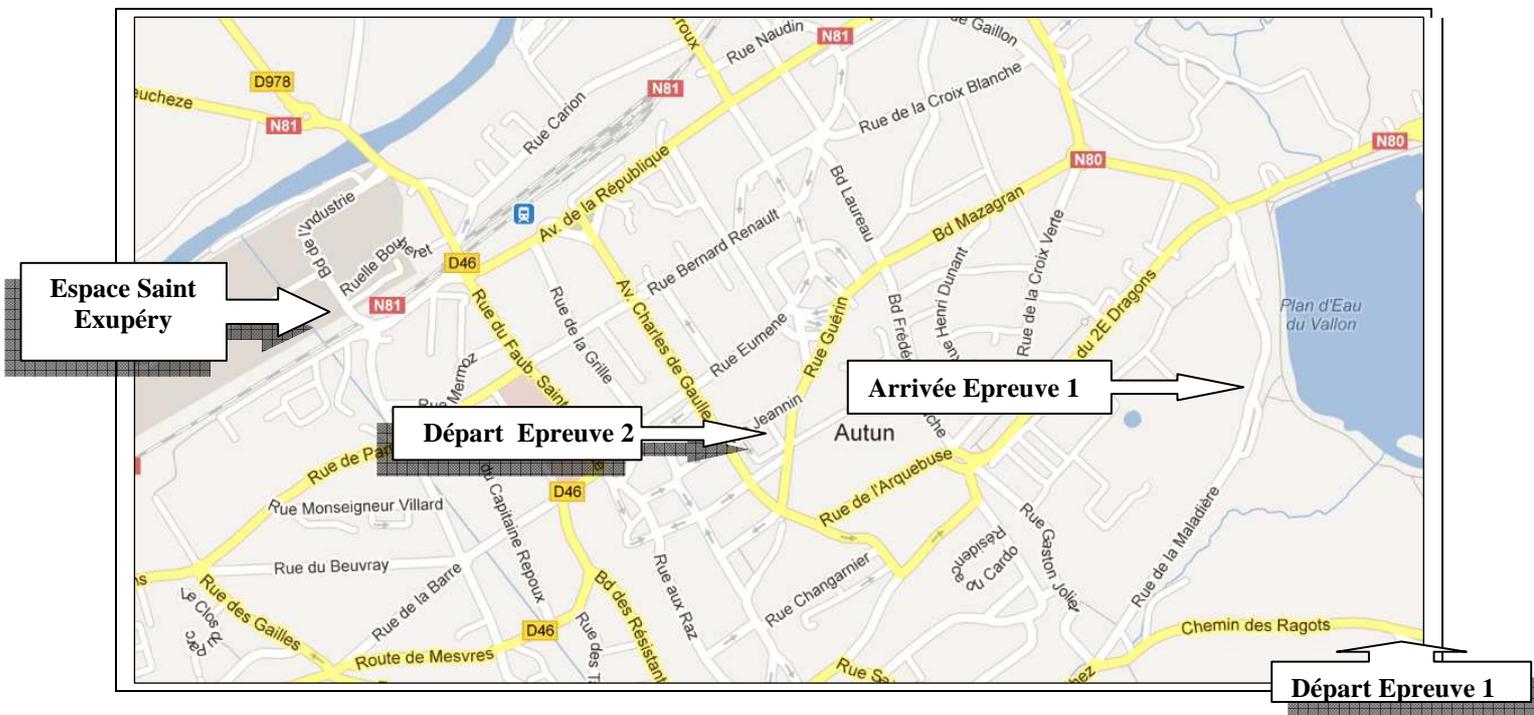
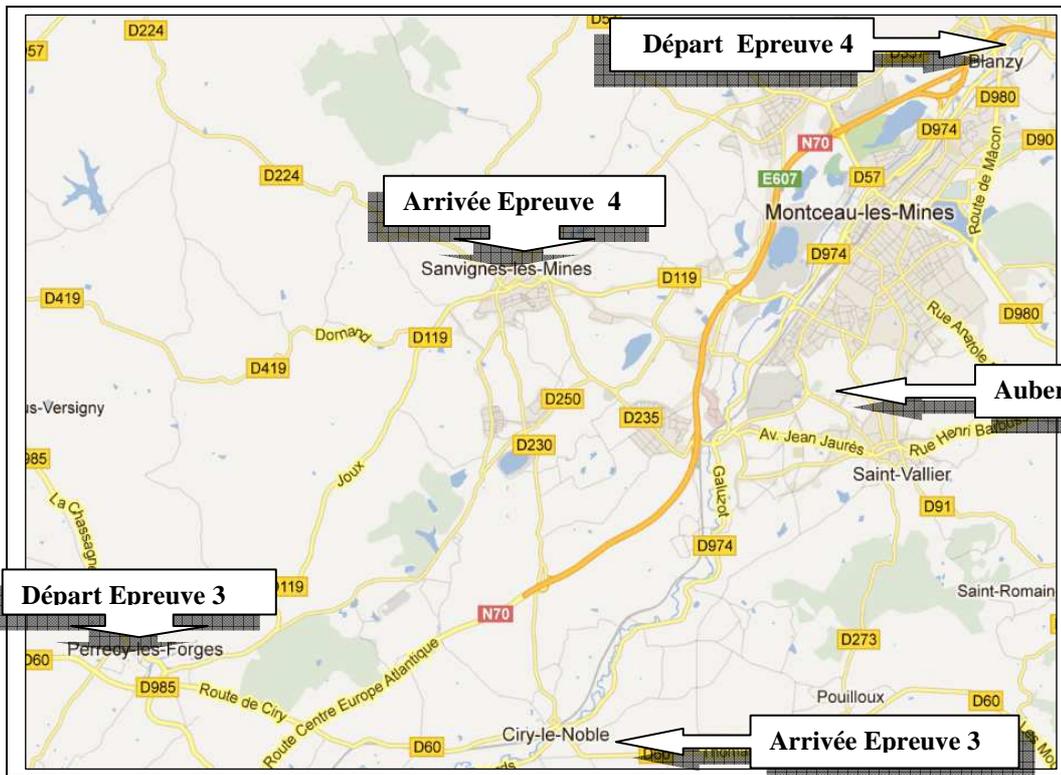
10 chambres avec sanitaires au palier

Tarif: entre 30 € et 60€

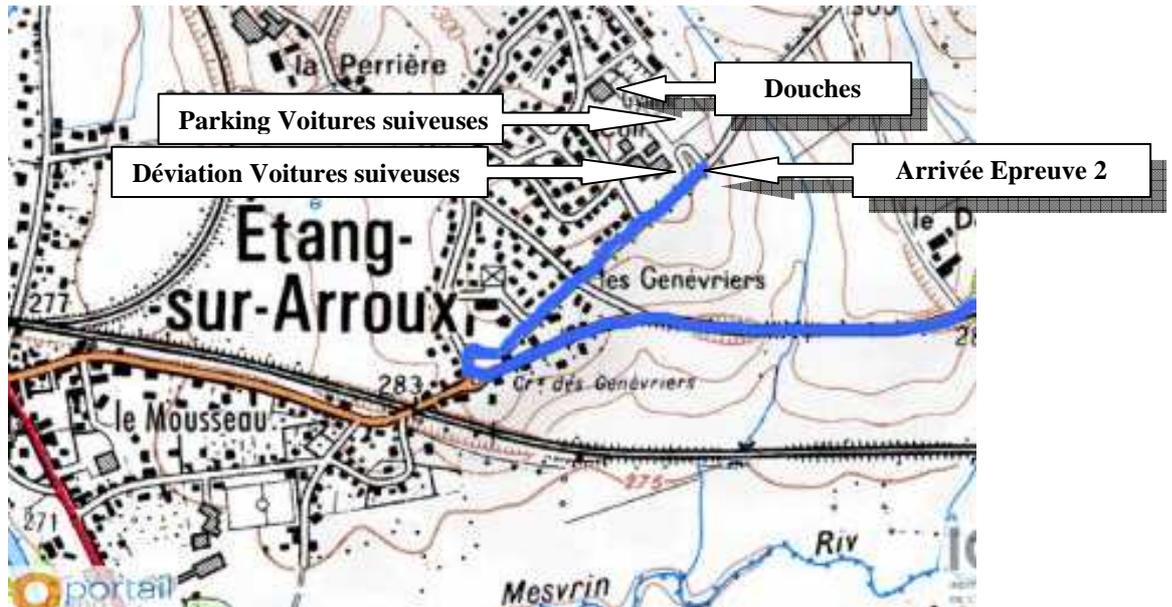
Pour les cyclistes: 30€ (petit-déjeuner, repas du soir, nuit)

Repas midi pour sportifs: 10 €





Plan d'arrivée à Etang sur Arroux



Plan d'arrivée à Sanvignes les Mines

